

*"retranscription - seul le prononcé fait foi"*

Allocution

- Sébastien SORIANO, Président de l'ARCEP

**Patrick CHAIZE**

---

J'ai le plaisir d'accueillir Sébastien Soriano, président de l'Arcep, dont les interventions sont toujours très attendues et la plupart du temps appréciées ! Cette tribune est tout à fait libre et je suis convaincu qu'il pourra nous apporter un grand nombre d'informations, nous éclairer aussi sur certains propos ou articles de presse qui ont pu faire la une des journaux ces derniers temps.

Je vais citer quelques points qui me paraissent importants dans l'actualité et tout d'abord la question de la consolidation. C'est un point important puisque, après avoir eu une position très forte sur le maintien de quatre grands opérateurs au niveau national, l'Arcep semble ouvrir une porte vers une consolidation de ces acteurs, dans un cadre où l'analyse des marchés vient d'être établie, et qu'il s'agit peut-être d'une remise en cause de ces marchés en fonction des nouvelles perspectives. Nous serons aussi attentifs à des éléments concernant la validation des grilles tarifaires des collectivités. Un autre point d'actualité nous intéresse, c'est l'article L. 33-13, c'est-à-dire les engagements des opérateurs en zone AMII. Aurons-nous la primeur de connaître la position de l'Arcep sur ce sujet ?

Un dernier point nous est cher, ce sont les clauses de revoyure sur les licences, notamment pour apprécier les évolutions vers la 5G. Aujourd'hui, on parle d'un accord historique signé par le gouvernement, l'Arcep et les opérateurs, et nous devons certes nous féliciter de cet accord. Mais notre inquiétude est de savoir comment demain les choses pourront évoluer afin qu'on ne soit pas dans une situation de retard, alors même qu'on veut aujourd'hui être dans une position d'avance.

Je renouvelle mes remerciements à Sébastien Soriano pour sa participation régulière à nos colloques. Nous attendons de lui toute la transparence sur ses propos pour nous aider à avancer dans notre secteur d'activité.



## Sébastien SORIANO

---

Bonjour à tous,

C'est évidemment un plaisir d'être ici. Avec l'AVICCA, nous avons maintenant une longue histoire, parfois nous sommes d'accord, parfois nous ne sommes pas d'accord, et on se le dit. Je trouve qu'il est important d'avoir cette franchise parce que c'est pour moi la contrepartie nécessaire de la confiance. Nous avons confiance dans le fait que nous allons chacun essayer de faire un bout du chemin parce que, à la fin, nous allons dans la même direction. Cette direction, c'est celle que nous avons voulu mettre au cœur de notre manifeste ou de notre ADN, c'est la question des réseaux comme un bien commun. Les réseaux ne sont pas un marché comme les

autres, c'est une infrastructure sur laquelle se construisent la société numérique et l'économie numérique. Vous avez à cœur que l'arrivée de ses réseaux sur le terrain se fasse dans certaines règles, selon un certain tempo, qu'il y ait une cohésion de vos administrés pour pouvoir accéder à ces réseaux, et c'est bien évidemment un objectif que nous partageons pleinement à l'Arcep.

Dans cette franchise, j'ai aussi été attentif récemment à certains éléments de presse, et j'ai notamment été intéressé par un communiqué de l'AVICCA se demandant si l'Arcep n'arrêtait pas de pivoter... J'apprécie cet humour, puisque vous savez que l'Arcep s'est engagée dans une revue stratégique que nous avons appelée « l'Arcep pivote ». Je vois dans cet humour un élément de franche camaraderie, et je voudrais rebondir sur sa question du pivot : oui, il y a bien un changement qui est en train de se produire et ce n'est pas un coup de collier. Pour moi, c'est une nouvelle ère dans laquelle nous sommes en train d'entrer en matière d'aménagement numérique.

Si l'on retrace un peu l'histoire des télécoms et de son ouverture à la concurrence depuis 20 ans, on peut dire qu'il y a eu un premier temps pendant lequel la puissance publique a été très concentrée sur le développement de la concurrence. Assez rapidement, cela s'est traduit par un certain nombre de déceptions dans les territoires. Ce premier temps, je l'appellerai le temps de la déception car il est apparu assez rapidement que le bon vieux service universel n'allait pas spontanément et magiquement s'étendre ni au haut débit, ni au mobile, et que l'ouverture à la concurrence présentait un nouveau défi, celui de la cohésion territoriale qui n'était pas inscrite dans les directives ou dans le cadre de régulation de 96.

Après cette première période de déception, il y a eu une réaction, un deuxième temps de l'aménagement du territoire. Cette réaction, c'est celle des territoires, à travers notamment le fameux L. 1425-1 dans le cadre de la LCEN, dans lequel les territoires ont dit : « Chiche ! Puisque le marché ne nous apporte pas des réseaux et des services qui permettent à nos territoires de fonctionner dans la cohésion et dans l'ambition, eh bien nous allons le faire nous-mêmes ! ». L'Arcep a accompagné ce mouvement de réaction, notamment au travers des travaux du CRIP devenu le GRACO, avec lequel nous essayons d'armer les collectivités et de nous assurer qu'elles s'articulent de manière harmonieuse avec le marché.

Une part encore importante de nos travaux est concentrée sur cette tâche et je donnerai quelques exemples récents. D'abord, les travaux sur la tarification des réseaux d'initiative publique pour l'accès à la fibre : l'Arcep examine un à un les différents catalogues tarifaires des RIP en fibre et crée les conditions pour que les opérateurs puissent venir sur ces réseaux rapidement, mais sans pour autant que les collectivités se lancent dans une course à l'échalote mortifère dans laquelle elles détruiraient la valeur de leur réseaux en baissant les prix trop bas.

C'est bien évidemment aussi ce que nous faisons sur le THD radio, malgré le changement de gouvernement qu'il y a eu l'année dernière et un certain flottement de sa part sur cette technologie, nous avons continué l'engagement que nous avons avec les territoires de pouvoir permettre cette technologie. Vous avez vu que nous avons très récemment donné une première autorisation en Seine-et-Marne et nous sommes ravis d'accueillir d'autres candidatures dans ce cadre.

Et puis, il y a nos travaux sur le génie civil, dans le cadre de l'analyse des marchés. Nous savons que vous êtes des utilisateurs intenses du génie civil d'Orange - et vous avez bien raison ! -, et nous avons voulu vous donner plus d'autonomie dans l'analyse du marché, en vous permettant de réparer vous-mêmes certaines installations, en étant le cas échéant remboursés bien sûr.

Ce deuxième âge qui permet une action des territoires, il va continuer, mais nous entrons bien dans un troisième tempo qui est celui d'un retour en force du marché. Je vous le dis clairement parce que l'Arcep œuvre constamment pour ce retour en force du marché. C'est tout le sens de la régulation

pro investissement que nous mettons en place et qui produit des résultats spectaculaires, en tout cas sans équivalents en Europe. L'investissement dans le secteur des télécoms en France est passé d'un *trend* d'environ 7 milliards d'euros dans la première partie de la décennie 2010, à 9,6 milliards d'euros en 2017, soit une augmentation de 37%. Je crois que peu de secteurs de l'économie peuvent se prévaloir d'une telle hausse de l'investissement.

Alors, oui, nous sommes à la manœuvre pour réveiller le marché et pour qu'il remplisse sa mission numéro 1 qui est d'équiper notre pays en réseaux. Nous sommes bel et bien en train d'entrer dans une nouvelle ère. On peut appeler cela un pivot si vous le souhaitez, mais il y a bien un changement qui est en train de se passer. Cette nouvelle ère appelle évidemment une intelligence de la cohabitation, puisque le retour en force du marché n'arrive pas en terrain vierge mais sur un terrain où des actions, des programmes et des investissements ont été structurés par les élus locaux. Ce troisième temps, c'est celui de cette intelligence de la cohabitation que nous allons devoir créer. L'ambition de l'Arcep est d'être le garant d'une bonne cohabitation. Dans nos ingrédients fondamentaux vis-à-vis de vous, il y en a deux que je rappelle toujours ici : l'écoute et le respect. L'écoute pour comprendre vos priorités et vos besoins, et le respect pour respecter votre action. Les territoires ne sont pas des lièvres, quand des élus locaux se mobilisent avec des projets de déploiement de réseaux et qu'ils mobilisent des fonds, ils doivent être respectés et nous y veillerons. Soyons un peu concrets sur ce nouvel âge de la cohabitation : qu'est-ce que cela veut dire ? Concernant la 4G, l'Arcep a dépensé beaucoup d'énergie ces dernières années à stimuler très fortement l'investissement des opérateurs, d'abord à travers une clarification du mode de fonctionnement du marché - cette clarification a été douloureuse sur la question de l'itinérance et de la mutualisation des réseaux, notamment avec une modification du contrat d'itinérance entre Orange et Free pour en organiser l'extinction progressive. Et puis, à travers les cartes de couverture que nous avons mises sur la table pour que les consommateurs puissent comparer les réseaux et récompenser ceux qui investissent plus, ainsi que l'observatoire du déploiement des réseaux mobiles dans les zones peu denses pour mettre la pression sur le plein respect des obligations de couverture par les opérateurs.

Mais nous savions que ce schéma d'incitation avait ses limites, c'est pourquoi, dès que nous en avons eu l'opportunité, nous avons proposé au gouvernement de changer d'échelle et d'aller vers une ambition très forte de la couverture des zones rurales en 4G. C'est tout l'enjeu du « New Deal ». Ce qui est exceptionnel dans ce New Deal, c'est que nous disons que le boulot des opérateurs est de couvrir le territoire. Je suis conscient que cela peut créer de la crispation de la part de certains territoires qui auraient voulu se saisir de cette question. Il va donc falloir une cohabitation intelligente et c'est celle à laquelle nous travaillons.

La première étape dans le New Deal sera celle du lancement de la procédure d'attribution. Nous avons reçu un certain nombre de contributions, dont celle de l'AVICCA - comme toujours, les contributions de l'AVICCA sont riches et stimulantes, et nous en tiendrons évidemment le plus grand compte. Cette étape sera aussi l'occasion d'engranger une première série d'engagements de la part des opérateurs sur la période 2018-2019-2020. C'est du concret puisque nous allons dans quelques semaines disposer d'engagements d'ores et déjà juridiquement contraignants. Il y aura aussi un rendez-vous, que j'espère conjoint avec le gouvernement, sur un premier point d'étape du New Deal à travers un observatoire. Nous allons en quelque sorte remodeler notre observatoire du déploiement mobile dans les zones peu denses pour faire un observatoire du New Deal qui alimentera, je l'espère, les travaux du gouvernement et qui vous permettra à tous d'avoir une information précise sur ce qui est entrain de se passer.

Et puis, parmi les contributions que nous avons reçues, il y a celles de territoires un peu pionniers (comme Auvergne Rhône-Alpes) qui ne voudraient pas être ralentis par ce New Deal dans leur

volonté d'amener la 4G dans leurs territoires. C'est bien un des enjeux de cette cohabitation intelligente que nous devons créer. Je ne peux pas en dire plus à ce stade, mais ce message est bien arrivé dans nos oreilles !

Après la 4G, quelques mots de fibre. Sur la fibre, ces derniers temps, l'action de l'Arcep a eu pour vocation d'accélérer la dynamique du marché. Il faut bien voir qu'on n'est pas si malheureux que cela en France, quand on regarde ce qu'il se passe au Royaume-Uni, en Allemagne, en Italie sur la fibre : nous avons un haut débit qui était de bonne qualité et il n'était pas évident de créer une dynamique pour aller vers la fibre. Dans un pays comme l'Espagne, s'il y a une telle dynamique de déploiement de la fibre, c'est aussi parce que le haut débit est très mauvais ! Nous avons donc créé une dynamique qui s'appuie sur des incitations propres du marché et notamment sur la volonté de l'opérateur historique de faire de la fibre un avantage concurrentiel dans les zones denses. Cela est positif, parce que cela crée une dynamique. Pour autant, à travers notre analyse des marchés, nous avons voulu que tout cela se fasse de manière loyale pour que l'ensemble du marché puisse participer à l'aventure de la fibre, non seulement pour des questions d'équité et de concurrence, mais aussi pour une question de bon sens : Orange pèse près de la moitié des investissements du pays en réseaux, c'est bien, mais ce n'est que la moitié. Si on veut répondre au défi de la fibre, il faut que tout le monde soit à bord et cela veut aussi dire les réseaux d'initiative publique. D'ailleurs dans les chiffres d'investissements sur 2017, nous voyons une poussée forte des réseaux d'initiative publique qui deviennent en quelque sorte le quatrième opérateur de la fibre aujourd'hui. Cette dynamique, nous voyons qu'elle prend. Les opérateurs alternatifs sont en train de sortir leur carnet de chèques et d'investir fortement sur la fibre. Voilà pour les zones les plus denses où il y a quand même des raisons d'être optimiste.

Ensuite, il y a les zones moyennement denses sur lesquelles la bonne nouvelle est que tout le monde se bouscule au portillon pour les couvrir. Mais en même temps, cela crée un peu de bazar, pour dire les choses franchement ! Dans l'avis que nous avons rendu au Sénat en octobre dernier, nous avons produit quelques cartes qui montraient qu'on ne peut pas franchement dire que c'est l'intelligence qui a guidé l'articulation entre les acteurs sur le terrain !

Ce que nous avons voulu dire en mettant sur la table de notre projet de recommandations sur les règles de déploiement des réseaux dans ces zones, c'est « ça suffit ! ». Nous irons au bout de ces recommandations. Je sais bien qu'un certain opérateur à la couleur orangée aimerait qu'on remette gentiment notre projet dans les tiroirs et qu'on se contente des engagements L. 33-13, sur lesquels je reviendrai, mais pour nous, il n'y a pas de contradiction entre ces deux objectifs. Il faut des règles du jeu des déploiements partout, qui s'appliquent à tous et quoi qu'il arrive, pour coordonner les déploiements, et éviter les doublons et les stratégies de gel des déploiements. Nous irons au bout pour apporter cette clarté et pour permettre cette cohabitation.

Et il y a le L. 33-13. Les recommandations de l'Arcep sont là pour fixer des règles applicables à tous dans le déploiement des réseaux, et le L. 33-13 est là pour inscrire une ambition, c'est-à-dire « y va / y va pas ». Quand il y va, les règles de l'Arcep s'appliquent, c'est cela la logique d'articulation entre ces deux éléments et c'est pourquoi nous avons besoin des deux. Des éléments d'engagements des opérateurs nous sont parvenus dans le cadre du L. 33-13, nous sommes encore dans une phase de dialectique constructive autour de ses engagements, et je n'ai pas de nouvelles définitives à vous donner.

Mais je peux vous dire que l'Arcep sera particulièrement attentive à trois éléments. Le premier, c'est que ces engagements soient réels : vous voulez de vrais engagements et nous y serons extrêmement attentifs. Ensuite, nous voulons que ses engagements soient bien articulés entre les différents déclarants. Ce qui serait un peu triste, c'est s'il y avait des engagements qui se

chevauchaient, parce que s'il y avait des chevauchements et que le gouvernement leur donnait force, cela voudrait dire qu'on officialise le bazar ! Et cela n'est pas possible. Vous savez que cela renvoie à des questions relativement lourdes de coordination, notamment entre Orange et SFR, mais il ne faut pas perdre espoir dans la vie ! Le troisième élément c'est la question de la visibilité au plan local. Il existe des mécanismes de conventionnement et nous voulons qu'ils soient mis en œuvre extrêmement rapidement une fois que les engagements de nature nationale seront reconnus et avec une force juridique importante.

Pour finir sur le chapitre de la fibre, notre recommandation doit être adoptée avant la coupure estivale et j'ai bon espoir que cette histoire de L. 33 13 soit définitivement conclue également dans le courant du mois de juin. Une fois que nous aurons mis tous ces éléments sur la table, nous allons mettre l'accent sur le contrôle et la supervision. Car une chose est de s'engager et une autre est d'avoir le tribunal de la vérité, et croyez bien que ce tribunal sera là. Dès notre prochain observatoire du haut débit et du très haut débit, nous allons donner l'information sur l'état de complétude à la maille du point de mutualisation. Vous allez pouvoir regarder sur les cartes où cela en est, opérateur par opérateur.

Parmi nos règles, il y a une règle des 5 ans maximum au terme desquels il doit y avoir une complétude. Certains points de mutualisation ont plus de 5 ans, et les services de l'Arcep se sont engagés dans un contrôle de ces points. Je n'ai rien de plus à vous dire aujourd'hui, à part que ce contrôle est tout à fait passionnant ! Nous aurons également à cœur d'informer les utilisateurs, puisque nous travaillons sur un équivalent de nos cartes mobiles pour les réseaux d'accès fixe, et nous espérons pouvoir sortir des cartes avec une granularité à l'adresse à la fin de l'année.

J'ai été très long mais il me paraissait important de mettre en perspective les différents travaux du régulateur, parce que cette montée en puissance du marché chatouille un peu les acteurs présents qui se sont engagés. Je comprends que vous soyez parfois crispés, énervés et stressés. Mon message est de dire que nous sommes là, l'Arcep veut vraiment être le garant de cette bonne cohabitation. Je pense que nous avons tous les éléments du dialogue pour le faire et que l'AVICCA sera un partenaire très important pour faire en sorte que cette cohabitation se fasse dans de bonnes conditions.

Je voudrais terminer par un mot sur l'Europe. J'ai été président du BEREC l'année dernière et je constate que la France est en train de devenir un exemple pour le modèle de régulation et de déploiement des réseaux en Europe. C'est déjà un exemple par les chiffres et cet accroissement inédit de l'investissement. C'est un exemple à travers le schéma du co-investissement dans la fibre qui va devenir la règle européenne. Une négociation quasiment ultime a eu lieu sur ce sujet, elle doit être validée dans les prochaines semaines, et sera la règle du nouveau cadre européen des télécoms s'inspirant fortement du modèle français.

Et puis, ce New Deal est cité partout à travers le monde comme un modèle et on lui a même donné un nom : « *Spectrum for investment* ». Dans l'état d'esprit de beaucoup, le spectre cela représente d'abord des revenus pour les États, et cette idée que le spectre est de l'investissement, c'est nouveau.

J'ai déjà été trop long, je ne vous parlerai donc pas de 5G, ce sera pour une autre fois. Sur ce sujet, je voudrais juste dire que cela va bien se passer et que, ce que nous voulons, c'est la 5G partout. Il est hors de question de prendre encore du retard dans le train de la 5G. Nous sommes en train de rattraper le retard de la 4G grâce au New Deal ; il y a une contrepartie claire de l'État dans cet accord, et il n'y aura pas deux contreparties. Dans notre dialogue avec le gouvernement pour construire cela, nous aurons à cœur de faire en sorte que la France soit bien placée dès le début sur

la 5G et, bien évidemment, je compte sur le dialogue avec les élus, les collectivités et l'AVICCA pour construire cela ensemble. Merci de votre attention.

---

**Ariel TURPIN**

Merci beaucoup, nous allons prendre le temps de deux ou trois questions de la salle.

---

**Olivier de BAILLENX, Stratégic Scout**

Concernant des engagements liés au L. 33-13, que ce soit pour la fibre ou le mobile, à partir de quand les territoires auront-ils une véritable visibilité sur ces engagements, dans la mesure où, pour l'instant, on est dans des discussions nationales et que la situation est difficile à l'échelle de chaque territoire, notamment, sur les zones AMII ? Il y a des zones AMII qui sont en bataille, avec ce que fait un opérateur d'un côté et ce que fait un autre pour essayer d'aller prendre des parts de marché. Je pense à ce qui se passe dans certaines zones, où quelques communes qui ne faisaient pas partie de la communauté d'agglomération ou de la métropole au départ ont été rajoutées ensuite, et sur lesquelles il y a une espèce de zone de non droit, où tout le monde s'intéresse ou « ne va pas ». Du coup, pour les territoires, y compris métropoles ou agglomérations, il y a une forme de brouillard, on ne voit pas bien où l'on va et on a besoin de savoir quand on va vraiment y voir clair.

---

**Sébastien SORIANO**

En effet, c'est bien un point que nous avons soulevé et sur lequel nous travaillons dans le cadre de la dialectique constructive que j'évoquais autour des engagements. Nous voulons que le délai entre la prise des engagements nationaux et la déclinaison locale soit très court. Cela fait partie de la position de l'Arcep et figurera dans notre avis lorsqu'il sera rendu public. Nous sommes très attentifs à cette question et nous voulons un délai très court de déclinaison locale.

---

**Richard TOPPER, Setics**

J'ai une question qui concerne le mobile. Nous constatons sur le terrain des territoires où il est quasiment impossible d'implanter des pylônes parce que les habitants veulent du débit mais ne veulent pas de pylônes... L'Arcep a-t-elle une réponse à ce problème ?

---

**Sébastien SORIANO**

Non, nous sommes vraiment au cœur du métier des collectivités locales qui est de résoudre les différences d'intérêts de leurs administrés ! C'est une inquiétude qui est partagée par beaucoup d'acteurs, mais je me méfie un peu d'un discours qui serait trop systémique sur cette question et qui pourrait servir d'excuses à retarder les choses, il faut donc prendre du recul. Par ailleurs, des dispositions sont quand même prévues dans le cadre du projet de loi ELAN pour simplifier l'installation des pylônes. Mais c'est un sujet de préoccupation et il ne faudra pas le sous-estimer pour la 5G, parce qu'elle a un système antenneur un peu différent qui nécessitera de la pédagogie, et sans doute encore plus qu'aujourd'hui. Il y a bien une nécessité d'un accompagnement de cette question qui n'est pas entre les mains de l'Arcep - et je m'en réjouis ! Mais je peux vous assurer qu'au niveau du gouvernement, le point est bien pris : la secrétaire d'État Delphine Gény-Stephann a commencé à travailler sur le sujet avec l'ANSES, l'ANFR et la DGCCRF, et le sujet est bien identifié dans le cadre de la 5G.